

**NE LAISSEZ PAS
LA VIOLENCE S'INSTALLER.
RÉAGISSEZ.**

*Petite,
vous rêvez sûrement
d'un prince charmant,
pas d'un homme
qui vous frappe
le soir en rentrant.*



PLATE-FORME DÉPARTEMENTALE
Accueil - Ecoute - Orientation - Hébergement
24h/24 7j/7
pour les femmes victimes de violences
02 99 54 44 88
stop-violences-femmes.gouv.fr



02-99-54-44-88

**PLATEFORME DEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE
LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (P.D.L.V.F.F.)**

BILAN AU 31/12/2019

Mai 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. PREMIERS APPELS RECUS ET NOUVEAUX DOSSIERS OUVERTS AU SERVICE D'ECOUTE ET D'ADMISSION (SEA) 02-99-54-44-88.....	4
1.1 EVOLUTION DU NOMBRE DE PREMIERS APPELS REÇUS.....	4
1.2 SEXE DES PERSONNES QUI ONT FAIT APPEL OU QUI ONT FAIT UNE DEMANDE	6
1.3 QUI ORIENTE VERS LE N° DE LA PLATEFORME OU DU SEA ?	7
1.4 QUI APPELLE LA PLATEFORME AU 02 99 54 44 88 ?	7
1.5 POUR QUELLES RAISONS APPELLE-T-ON ? :	12
1.6 DE QUELLE VIOLENCE S'AGIT-IL ?	14
1.7 L'ECOUTE TELEPHONIQUE PERMET DE SOUTENIR DES DEMARCHES PERSONNELLES DEJA ENGAGEES DANS DES ACTIONS OU DES PROCEDURES :	19
1.8 L'ECOUTE PERMET EGALEMENT D'ORIENTER VERS DES RELAIS INTERNES OU EXTERNES :	20
II. L'HEBERGEMENT D'URGENCE CONSECUTIF A UN APPEL DANS LE CADRE DE LA PLATEFORME DEPARTEMENTALE	21
2.1 SUR LES 12 PLACES DU CHRS DE L'ASFAD	21
2.2 LES MISES EN SECURITE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONCLUSION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Introduction

Le CPOM a été signé en 2016, pour la période 2016-2020 et reconnaît l'activité d'écoute de la plateforme comme une activité du CHRS.

Pour 2019, qu'en a-t-il été de l'activité de la « Plateforme » ?

Les missions d'information, d'orientation et de conseil de ce numéro de la Plateforme restent bien repérées. Ces missions sont également portées par d'autres associations sur plusieurs zones du département (CIDFF ; SOS Victimes ; Intervenant social en gendarmerie à Vitré...), des réponses de proximité peuvent aussi être apportées.

La mission de mise en sécurité par l'hébergement d'urgence, (distincte de la « Plateforme » puisqu'il s'agit de l'activité du CHRS mais très fortement articulée avec elle) **reste en revanche également très bien repérée et très sollicitée.**

Faire le numéro d'appel de la Plateforme équivaut également à une demande d'écoute, de conseils et d'aide à « y voir clair ». Cette demande peut nécessiter des entretiens en face à face.

Les appels téléphoniques adressés au numéro de la « Plateforme Départementale de lutte contre les violences faites aux femmes » sont gérés par le Service d'Ecoute et d'Accompagnement (SEA) de l'Asfad. Ce service a des missions plus larges que celles qui lui sont assignées dans le cadre de la Plateforme. L'ensemble peut être décrit comme suit :

- A partir de la réception des appels téléphoniques adressés au numéro de la Plateforme départementale de lutte contre les violences faites aux femmes, depuis sa création en mars 1999 :
 - Ecouter les appels des femmes victimes de violences
 - Proposer de poursuivre cette écoute au moyen de nouveaux appels
 - Proposer de **poursuivre cette écoute par des entretiens à l'Accueil de jour**, soit avec un travailleur social, soit avec la psychologue
 - Orienter les personnes vers les services compétents : Avocats ; médecins ; Police ou Gendarmerie, Associations de la plateforme (SOS victimes ; le planning familial ; le CIDFF ; L'UAIR...
- A partir de l'accueil des personnes qui se présentent à leur initiative (« spontanément ») au service (les visites) :
 - D'orienter les personnes vers les services compétents
- Dans les deux cas précédents et également à la suite d'appels de services (gendarmerie, police, 115, particuliers...) :
 - D'héberger dans l'urgence les femmes victimes de violences
 - D'évaluer toute demande d'hébergement au CHRS de l'Association.

I. PREMIERS APPELS RECUS ET NOUVEAUX DOSSIERS OUVERTS au Service d'Ecoute et d'Admission (SEA) 02-99-54-44-88

1.1 Evolution du nombre de premiers appels reçus

(« un appel » = une personne différente, écoutée plusieurs fois)

Comme les années passées, nous avons cherché à repérer le nombre de premiers appels adressés plus spécifiquement à la Plateforme. Chaque appel correspondant à une situation ou une personne. Chacun des premiers appels adressés au SEA peut donner lieu ensuite à d'autres appels, (sans que ceux-ci soient ici mentionnés), à des entretiens au sein du service, à un hébergement d'urgence.

Les appels répertoriés concernent :

- des femmes victimes de violences qui demandent une protection sous la forme d'un hébergement
- des personnes, hommes ou femmes, qui vivent une situation de crise conjugale et qui souhaitent réfléchir à leur vie de couple
- des personnes ayant un besoin d'écoute dans un moment de crise
- des personnes ayant besoin de parler (aide à la verbalisation)
- des demandes d'informations administratives ; sociales ; médicales ; juridiques
- des partenaires : travailleurs sociaux ; police/gendarmerie ; hôpitaux ; Ecoles... souhaitant échanger sur une situation se présentant à eux, avant une orientation.
- Des personnes demandant un logement.
- des personnes qui demandent un hébergement, du fait des violences ou pour un autre motif.

Les appels se répartissent de la façon suivante :

ANNEE	Nb de premiers appels reçus au SEA, directement ou via...	
	Plateforme	Hors violence
2019	685	368
	1.053	

Le nombre de 1.053 ne correspond pas exactement à 1.053 personnes différentes : par exemple, un certain nombre d'entre elles appellent anonymement la première fois, donc, lors du second appel, il est impossible de faire un rapprochement avec le nom de famille. Un second dossier est alors ouvert. D'autre part, une femme a appelé pour évoquer un problème de violence conjugale concomitant à un harcèlement subi dans le cadre de son travail. Un seul dossier est ouvert pour cette personne, mais statistiquement les deux types de violence étant différents, la personne est alors comptabilisée deux fois.

Suite à un premier appel téléphonique, certaines femmes vont rappeler, soit pour un complément d'information, soit suite à de nouvelles violences, pour approfondir leur réflexion ou pour une demande d'accueil d'urgence ou bien encore pour prendre rendez-vous.

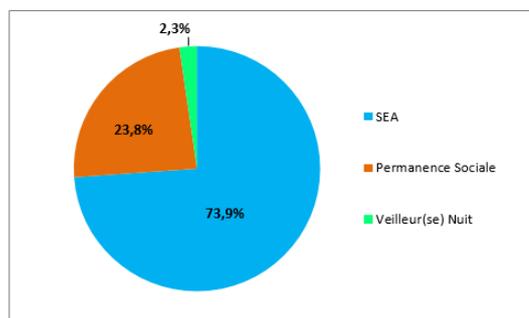
La part des 1ers appels reçus au titre de la plateforme augmente légèrement en 2019 avec 685 appels (contre 655 en 2018).

Tous appels cumulés (1ers et suivants), le SEA a donc reçu au total 1.929 appels, dont 1.392 au titre de la plateforme téléphonique violence (contre 1.237 en 2018).

Suivant les horaires, les appels sont accueillis de la façon suivante :

- ✓ Au SEA, du lundi au vendredi, entre 9h et 17h
- ✓ Par le permanent social, après 17h, les week-ends et jours fériés
- ✓ Par les veilleur.euse.s entre 22h et 8h du matin.

DEMANDES RECUES PAR	TOTAL	
SEA	778	73,9%
Permanence Sociale	251	23,8%
Veilleur(se) Nuit	24	2,3%
	1 053	100%



En 2019, cette information est systématiquement renseignée. Nous constatons que :

- ✓ 73,9 % sont reçus en journée par les travailleurs sociaux du SEA,
- ✓ 23,8 % le sont par le Permanent social (en journée de 17h jusqu'à 22h, ainsi que le week-end) et l'Accueil de Jour,
- ✓ 2,3 % sont arrivés la nuit (part en augmentation).

Evolution du nombre des appels reçus au SEA directement ou via le permanent social, le veilleur... depuis 10 ans

ANNEES	NOMBRE d'APPELS
2010	869
2011	958
2012	1076
2013	1013
2014	1052
2015	1050
2016	974
2017	1364
2018	1.852
2019	1.929

Sur 10 années, après un fléchissement entre 2009 et 2011, le nombre « des appels du numéro 02 99 54 44 88 » était repassé au-dessus des 1.000 appels à partir de 2012. Il était repassé sous cette barre en 2016 et l'a très largement re-dépassée depuis 2017, pour finalement frôler la barre des 2.000 appels cumulés en 2019.

L'activité du SEA est donc de 1.053 pour les « *premiers appels* », *équivalant aux « nouveaux dossiers »*, parmi lesquels 685 (65 %) ressortent de la violence conjugale.

1.2 Sexe des personnes qui ont fait appel ou qui ont fait une demande

SEXE	Plateforme	Hors Violence	TOTAL
Femmes	671	337	1008
Hommes	13	20	33
Couples	0	11	11
Non précisé	1	0	1
TOTAL	685	368	1053

Le service SEA et la Plateforme sont bel et bien repérés comme s'adressant prioritairement aux femmes.

Les appels masculins sont, pour une part importante, les conjoints des femmes hébergées ou accompagnées, ou encore des hommes confrontés à des violences conjugales qui demandent une aide, mais sans pouvoir les réorienter faute de services existants.

En 2019, nous avons eu 11 premiers appels émanant de couples (Hors Violence) contre 10 en 2018. Afin de simplifier nos statistiques, les femmes étant à l'origine de la quasi-totalité des appels, nous avons comptabilisé ces appels comme provenant d'une femme.

Vous trouverez ci-dessous la **répartition mensuelle des 1.053 premiers appels reçus par le SEA** :

Mois	Violence	Hors violence	TOTAL	%
JANVIER	83	39	122	11,6%
FÉVRIER	50	26	76	7,2%
MARS	68	44	112	10,6%
AVRIL	52	31	83	7,9%
MAI	47	24	71	6,7%
JUIN	44	33	77	7,3%
JUILLET	76	32	108	10,3%
AOÛT	37	24	61	5,8%
SEPTEMBRE	77	23	100	9,5%
OCTOBRE	59	24	83	7,9%
NOVEMBRE	52	38	90	8,5%
DÉCEMBRE	40	30	70	6,6%
Total	685	368	1 053	100%

En 2018, concernant les violences, les mois de janvier, mars, avril et juillet connaissent la plus forte activité. Pour 2019, il s'agit des mois de janvier, mars, juillet et septembre. Il est donc difficile de trouver une explication aux variations du nombre d'appels au cours d'une année.

1.3 Qui oriente vers le N° de la Plateforme ou du SEA ?

Demande faite par :	Plateforme	hors Violence	TOTAL	%
la personne elle-même	370	210	580	55,1%
un service	225	122	347	33,0%
Police/Gendarmerie	19	1	20	1,9%
un proche	68	33	101	9,6%
Non renseigné	3	2	5	0,5%
TOTAL	685	368	1053	100,0%

Plus d'un appel sur deux est réalisé directement par les femmes elles-mêmes, ce qui permet de dire que **l'existence d'un numéro d'appel spécifique pour les femmes victimes de violence reste pertinente**. Un tiers des appels est adressé par d'autres services auxquels les femmes ont d'abord fait appel, ce qui montre l'importance du travail en réseau et de la **nécessité de communiquer sur la présence de ce numéro spécifique sur le département**.

1.4 Qui appelle la Plateforme au 02 99 54 44 88 ?

Son âge

Tranches d'âge	Plateforme	hors Violence	TOTAL	%
< 15 ans	0	0	0	0,0%
15 à <18 ans	1	2	3	0,3%
18-25 ans	93	64	157	14,9%
26-39 ans	185	67	252	23,9%
40-49 ans	92	18	110	10,4%
50-59 ans	30	9	39	3,7%
60-69 ans	12	6	18	1,7%
70-79 ans	3	2	5	0,5%
+ 80 ans	0	0	0	0,0%
non renseigné	269	200	469	44,5%
TOTAL	685	368	1053	55,5%

Globalement, cet item est très peu renseigné (44,5 % de non réponses).

Les femmes âgées entre 26 et 39 ans représentent la plus grande part des personnes qui font appel, avec 23,9 % des personnes qui appellent, c'est-à-dire des personnes qui sont en âge de partager une vie de couple. Comme depuis 2014, la tranche d'âge des mineurs est représentée, mais celle des personnes de moins de 15 ans disparaît. Les jeunes majeures font appel soit parce qu'elles sont victimes de violence, soit pour une demande d'hébergement. Elles viennent renforcer l'effectif des jeunes femmes de moins de 25 ans.

Le nombre de femmes de plus de 60 ans, quant à lui, a augmenté en ce qui concerne les situations de violence (15 en 2019 contre 13 en 2018). La proportion de ces personnes sur l'ensemble des situations reste négligeable en proportion (2,2 %) même si c'est en légère augmentation.

Sa situation familiale

Situation familiale	Plateforme	hors Violence	TOTAL	%
Marié	182	38	220	20,9%
Concubin / Pacsé	300	36	336	31,9%
Divorcée / séparée	164	125	289	27,4%
Veuf(ve)	0	1	1	0,1%
Célibataire / seul (e)	22	112	134	12,7%
Non renseigné	17	56	73	6,9%
TOTAL	685	368	1053	100,0%

Contrairement aux années précédentes, nous observons une proportion plus forte des femmes victimes de violences conjugales dans le cadre du concubinage ou d'un PACS. L'union libre n'est donc pas un contexte qui « protège » des violences. C'est bien au sein du couple que la violence émerge, sans lien avec sa forme juridique. En outre, les cas dits « *conflictuels* » liés à une séparation ou un divorce représentent une part importante des situations de violence.

La part de dossiers non renseignés (Violence + Hors violence) passe de 9,3 % à 3,9 % ce qui est une amélioration continue.

Logement au moment de la demande (uniquement pour le public de la plateforme)

Logement au moment de la demande	Nb	%
A son domicile, en couple	362	52,8%
A son domicile, seul (e)	134	19,6%
Chez des amis	38	5,5%
Dans la famille	50	7,3%
Dans un établissement de soins	6	0,9%
Sans domicile	8	1,2%
Hébergement d'urgence	34	5,0%
Autre	38	5,5%
Non renseigné	15	2,2%
TOTAL	685	100,0%

Un peu plus d'une femme sur deux vit au domicile du couple au moment de l'appel, la proportion étant passée de 48,7 % en 2018 à 52,8 % en 2019. Une autre partie a déjà « dé-cohabité » d'avec le conjoint et a trouvé une solution de repli dans des formes de logements diverses : amis, famille, foyer..., ou est sans domicile. Cette dernière catégorie est cependant toujours en baisse.

Les femmes hébergées sur des dispositifs d'hébergement d'urgence (115, ...) étaient, jusqu'en 2017 comptabilisées dans la rubrique « Autre ». Depuis 2018, nous faisons le distinguo et constatons que ces femmes représentent 5 % (2,7 % en 2018) de l'ensemble des appels pour violence. Elles sont soit identifiées comme ayant subies des violences et nécessitent un accueil spécifique, soit victimes de violence de leurs conjoints, lorsque le couple est hébergé par le 115 dans un des centres d'hébergement en Ille et vilaine, soit victimes de violence de la part d'hommes qu'elles croisent dans ces lieux.

Tous dossiers confondus (1.053)

Enfants à charge	Plateforme	Hors Violence	TOTAL	%
Pas d'enfant à charge	191	120	311	29,5%
1 enfant à charge	170	77	247	23,5%
2 enfants à charge	135	42	177	16,8%
3 enfants à charge	69	25	94	8,9%
+ de 3 enfants à charge	25	15	40	3,8%
non renseigné	95	89	184	17,5%
TOTAL	685	368	1053	100,0%

399 victimes de violences sur 685 (58 %), ont déclaré avoir au moins 1 enfant à charge. Cela témoigne bien du fait que les enfants sont souvent concernés par les violences conjugales. Depuis 2018, nous distinguons les personnes « *n'ayant pas d'enfant à charge* » et les dossiers pour lesquels nous n'avons pas cette information.

Son origine géographique :

Dossiers violence

L'Ille et Vilaine représente 91,4 % des appels (% en hausse).

VIOLENCE		685 dossiers	
VILLE D'HABITATION au moment de la demande	nb	%	
RENNES	267	39,0%	
<i>quartier non précisé</i>	126		
<i>1 Centre</i>	5		
<i>2 Thabor St hélér</i>	4		
<i>3 Bourg Levêque - La Touche</i>	2		
<i>4 Nord Saint Martin</i>	3		
<i>5 Maurepas Patton</i>	30		
<i>6 Jeanne d'Arc-Longchamps-ATALANTE-Beaulieu</i>	3		
<i>7 F.Ferrer-Vern-Poterie</i>	14		
<i>8 Sud Gare</i>	11		
<i>9 Cleunay Arsenal Redon</i>	17		
<i>10 Villejean Beauregard</i>	24		
<i>11Blosne</i>	20		
<i>12 Bréquigny</i>	8		
RENNES METROPOLE (hors Rennes)	122	17,8%	
ILLE ET VILAINE (hors Rennes et RM)	237	34,6%	
AUTRES DEPARTEMENTS BRETONS	20	2,9%	
<i>Morbihan</i>	4		
<i>Cotes d'Armor</i>	13		
<i>Finistère</i>	3		
HORS REGION	36	5,3%	
Non renseigné	3	0,4%	
TOTAL	685	100%	

Avec 56,8 % des appels, Rennes et son agglomération restent les secteurs du département qui rassemblent une forte proportion des appels (267+122), notamment au sein des quartiers sensibles à forte densité de population : Maurepas, Le Blosne, Villejean-Beauregard. Pour autant, dans près de la moitié des cas, nous ne savons pas quel quartier rennais est concerné. Le reste du département est aussi fortement concerné avec 34,6 % des appels (stable), ce qui rappelle le périmètre départemental du numéro de la Plateforme.

La Plateforme reste aussi sollicitée par des femmes bretonnes qui ne résident pas sur le département (2,9 %, en baisse). La plateforme d'écoute agit alors comme une Plateforme d'écoute et d'accueil s'adressant à toute femme de Bretagne et au-delà (5,3 %) confrontée aux violences. A noter que trois appels sont venus de l'étranger : un émanant du Maroc, un autre de l'Italie et un de Madagascar.

A noter que l'origine géographique est un item beaucoup mieux renseigné que les années précédentes : 0,4 % des dossiers ne comportent pas cette information (2 % en 2018, 13 % en 2017 et 61 % en 2016).

1.5 Pour quelles raisons appelle-t-on ? :

Plusieurs motifs peuvent être repérés au cours d'un appel :

MOTIF DE LA DEMANDE (violence)

MOTIF DE LA DEMANDE	Nb	%
Ecoute	313	45,7%
Accueil de Jour	64	9,3%
Hébergement Insertion	26	3,8%
Hébergement d'Urgence	190	27,7%
Renseignements divers	91	13,3%
Autre	1	0,1%
Non renseigné	0	0,0%
TOTAL	685	100,0%

Pour 59 % des appels, les femmes sollicitent une écoute ainsi que des renseignements. La part de ces demandes, dans le cadre des violences, augmente régulièrement.

Les demandes concernant l'Accueil de Jour représentent un peu plus de 9 % des appels (stable).

La part des demandes d'hébergement en urgence augmente, à l'inverse des demandes d'hébergement en insertion. Pour l'ensemble, 31,5 % des appels, il s'agit d'une demande d'hébergement, soit en urgence, soit préparée (contre 24,4 % en 2018). Comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, la mission de mise en sécurité, articulée avec le CHRS, reste bien repérée.

MOTIF DE LA DEMANDE (Hors violence)

MOTIF DE LA DEMANDE	Nb	%
Ecoute	39	10,6%
Accueil de Jour	0	0,0%
Hébergement Insertion	154	41,8%
Hébergement d'Urgence	61	16,6%
Renseignements divers	107	29,1%
Autre	7	1,9%
Non renseigné	0	0,0%
TOTAL	368	100,0%

Le motif principal des appels hors violence est une demande d'un hébergement en insertion. Les demandes qui arrivent en seconde position concernent des renseignements.

Les appels pour une demande d'hébergement en insertion (41,8 %) en plus d'être majoritaires sont en constante hausse (41,1 % en 2018, 38,4 % en 2017, 39,6 % en 2016). C'est la mission du SEA comme service d'évaluation des demandes d'entrée au CHRS qui est ainsi rappelée et qui signale l'existence d'une proportion importante de femmes en situation de précarité dans le département.

1.6 De quelle violence s'agit-il ?

Plusieurs items concernant les violences peuvent être énoncés lors de l'appel :

2 220 réponses

FORMES DE VIOLENCE (cumuls)	Nb	%
VIOLENCES PHYSIQUES	691	31,1%
1 fois	27	
plusieurs fois	472	
devant les enfants	192	
VIOLENCES VERBALES / PSYCHOLOGIQUES	987	44,5%
1 fois	3	
plusieurs fois	671	
devant les enfants	308	
en présence d'autres enfants	3	
non présentation enfant / enlèvement	2	
VIOLENCES SEXUELLES	158	7,1%
1 fois	9	
plusieurs fois	55	
devant les enfants	2	
en présence d'autres enfants	0	
viol	68	
autres agressions	23	
prostitution	1	
VIOLENCES FINANCIERES / ECONOMIQUES	384	17,3%
interdiction d'accès aux moyens de paiement	54	
Intrusion et maintien de force au domicile de la victime	71	
confiscation des papiers	27	
Abus de confiance, escroquerie, vol	28	
non paiement de la pension alimentaire	0	
contrôle des actes	188	
abandon du partage des charges du foyer	16	
TOTAL	2 220	100,0%

Parmi les 685 appels relatifs aux violences, les violences verbales et/ou psychologiques, bien qu'en baisse constante par rapport aux années précédentes (47 % en 2018, 52,2 % en 2017) restent très majoritaires.

Quant aux violences physiques, elles sont aussi en baisse comparé à l'année précédente (31,1 % contre 34,9 %), et la tendance à la réitération des violences reste très importante, dans toutes les formes de violence.

Les insultes, les privations sont de mieux en mieux repérées comme étant des violences et font l'objet d'appels de plus en plus fréquents. Nous repérons à nouveau que la violence, quelle que soit sa forme, s'exerce fréquemment devant les enfants (505 fois citée) et que les cumuls de formes de violences sont très importants.

Les formes de violences se cumulent la plupart du temps. Par exemple, la violence psychologique se traduit souvent par de la violence verbale. La violence physique est souvent précédée de violence psychologique : le nombre cumulé de violences signalées est passé de 1.267 à 2.027 puis à 2.220 (2017 → 2018 → 2019).

Dans la rubrique « *Autres agressions* » parmi les violences sexuelles, sont précisés deux incestes et cinq cas de risque de mariage forcé (hors tableau).

La privation de nourriture a été indiquée dans cinq situations (hors tableau).

Enfin, 52 cas de dégradation du logement et/ou des effets personnels de la victime ont été répertoriés (hors tableau).

Auteur désigné des violences

AUTEUR DESIGNÉ DES VIOLENCES	Nb	%
Conjoint / concubin	496	72,4%
Ex conjoint / concubin	130	19,0%
Le père / la mère	14	2,0%
Un enfant	6	0,9%
Collègue hiérarchique	1	0,1%
Collègue subalterne	0	0,0%
Un frère / une sœur	0	0,0%
Un autre tiers identifié	25	3,6%
Un tiers inconnu	4	0,6%
Non précisé	9	1,3%
TOTAL	685	100,0%

L'auteur des violences est très majoritairement le conjoint/concubin, agissant dans la sphère privée, (72,4 %) et de moindre importance l'ex conjoint/concubin (19 %, en baisse).

Le harcèlement au travail reste marginal.

En 2019, 2 appelants étaient eux-mêmes les auteurs des violences.

Enfin, la part des dossiers sans précision est stable.

Facteurs aggravants

234 réponses

FACTEURS AGGRAVANTS	Nb	%
Alcool	114	48,7%
Stupéfiants	37	15,8%
Médicaments	12	5,1%
Avec arme	20	8,5%
Problème de psycho-pathologie mentale	31	13,2%
Autre	20	8,5%
TOTAL	234	100,0%

Les 234 réponses sont des cumuls : certaines victimes évoquent un agresseur sous emprise de drogue(s) et d'alcool, par exemple.

Ces informations restent difficiles à recueillir.

L'alcool apparaît, dans une très large mesure (48,7 %), comme un facteur favorisant le déclenchement des violences mais est cependant en forte baisse (61,4 % en 2018), ainsi que la prise de produits stupéfiants.

Les troubles du comportement violents de nature psychiatrique restent en troisième position après la prise de stupéfiants, bien qu'en légère baisse comparé à 2018.

A noter que cet item est mal renseigné d'un point de vue statistique : 234 réponses cumulées sur 685 situations de violence.

Facteurs de vulnérabilité

481 réponses

FACTEURS DE VULNERABILITE LIES A :	Nb	%
Grossesse	48	10,0%
Handicap	26	5,4%
Problème de santé	107	22,2%
Age	9	1,9%
Fragilité psychologique	209	43,5%
Violence subie pendant l'enfance / l'adolescence	26	5,4%
Autre	56	11,6%
Nombre de réponses	481	100,0%

Les 481 réponses sont des cumuls : par exemple, une femme enceinte peut souffrir d'un handicap, une femme âgée peut avoir aussi des problèmes de santé.

Les problèmes de santé et/ou une fragilité psychologique génèrent chez les femmes un état particulier qui limite leurs capacités de réaction face aux violences.

1.7 L'écoute téléphonique permet de soutenir des démarches personnelles déjà engagées dans des actions ou des procédures :

DEMARCHES ENTREPRISES PAR LA PERSONNE (cumuls)	Nb	% sur 2175 réponses renseignées
DANS LA VIE PRIVEE	793	36%
Poursuite de la vie commune	30	
Séparation/divorce envisagé	349	
Quitter le domicile	278	
Demande d'hébergement d'urgence	105	
Autre	31	
DANS LE DOMAINE SOCIAL	522	24%
Assistant Social de secteur	255	
AS Hôtel de Police / Gendarmerie	42	
AS spécialisé	83	
Autre	142	
DANS LE DOMAINE PSYCHOLOGIQUE	142	7%
Conseil conjugal	12	
Groupe de Parole	8	
Psychologue-Psychiatre	82	
Psychologue-Hôtel de Police	11	
Association partenaire Plateforme	19	
Autre	10	
DANS LE DOMAINE SANITAIRE	264	12%
Hospitalisation	61	
Médecine légale	52	
Médecin généraliste	105	
Autre	46	
DANS LE DOMAINE JUDICIAIRE	454	21%
Dépôt de plainte	211	
Main courante / renseignements judiciaires	46	
Avocat	99	
Autre	98	

On remarque que, pour près de 4 femmes sur dix, une démarche afin de modifier la vie privée a déjà été réalisée, notamment le départ du domicile ainsi que la demande de divorce. 24 % des femmes ont fait appel à un service social. 21 % ont déjà engagé une procédure judiciaire, notamment vers un dépôt de plainte. 7 % seulement ont eu recours à une aide psychologique et ce chiffre est stable. Le coût élevé pour accéder à ce type d'aide est souvent un frein.

1.8 L'écoute permet également d'orienter vers des relais internes ou externes :

3 ORIENTATIONS SUGGEREES PAR LE SERVICE (cumuls)	Nb	% sur 1 292 réponses renseignées
Accueil de Jour	218	16,9%
Dépôt de plainte	159	12,3%
Main courante (Police)	7	0,5%
PV de renseignements judiciaires (Gendarmerie)	3	0,2%
Consultation médicale	37	2,9%
Consultation psychologue/psychiatre	35	2,7%
Groupe de Parole	13	1,0%
Avocat	34	2,6%
Informations juridiques auprès d'associations	30	2,3%
AS de secteur	155	12,0%
AS Hôtel de Police / Gendarmerie	69	5,3%
Accompagnement Social Spécialisé (hors polyvalence de secteur : étbt spéc, ITEP, IME, Alcoologie, CHGR...)	41	3,2%
Demande d'hébergement d'urgence	187	14,5%
Demande d'hébergement en insertion	58	4,5%
Joindre une asso. Partenaire Plateforme	110	8,5%
Autre orientation (non précisée)	136	10,5%
	1292	100,0%

Le nombre cumulé d'orientations suggérées est en hausse comparé à 2018 (+ 54).

L'orientation vers l'Accueil de Jour reste la plus fréquemment réalisée, suivie de près par les orientations vers les demandes d'hébergement d'urgence (14,5 %) et le dépôt de plainte (12,3 %).

L'orientation vers l'Assistant Social de secteur est aussi fréquemment proposée.

II. L'HEBERGEMENT D'URGENCE consécutif à un appel dans le cadre de la Plateforme départementale ...

2.1 Sur les 12 places du CHRS de l'Asfad

6.282 nuitées réalisées pour 5.051 prévues (compte tenu des 11 places supplémentaires depuis le 01/11 au 31/12/2019), soit un taux d'occupation de l'hébergement d'urgence violence de 124,37 %

58 personnes ont été accompagnées sur les places de l'Asfad, contre 75 en 2018.

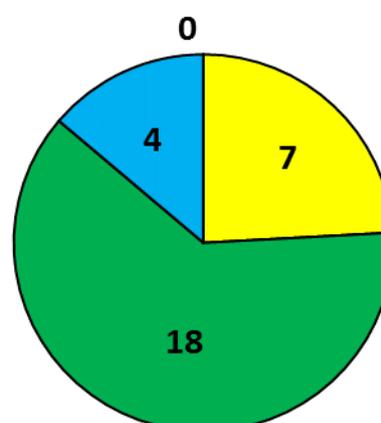
dont 29 femmes (soit 50 % des suivis)

dont 29 enfants (soit 50 % des suivis) : 19 garçons et 10 filles

Le nombre de personnes accompagnées est de nouveau en baisse du fait de durées de séjour longues, en raison notamment de l'absence de Titre de séjour.

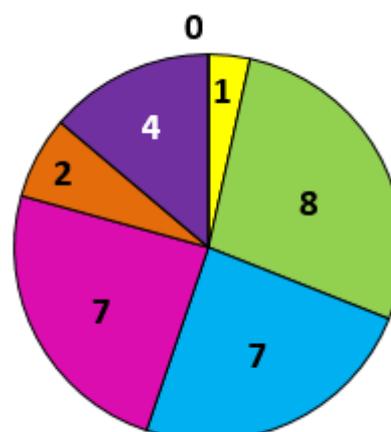
Les adultes :

Tranches d'âge des adultes	nb	%
18-24 ans	7	24,1%
25-39 ans	18	62,1%
40 - 54 ans	4	13,8%
55 ans et +	0	0,0%
TOTAL	29	100,0%



Les enfants :

Tranches d'âge des enfants	nb	%
< 1 an	1	3,4%
1 à 2 ans	8	27,6%
3 à 5 ans	7	24,1%
6 à 10 ans	7	24,1%
11 à 14 ans	2	6,9%
15 à 17 ans	4	13,8%
enfants majeurs	0	0,0%
TOTAL	29	100,0%



2.2- Les mises en sécurité

➤ *Quelques chiffres :*

En 2019, notre service a effectué 168 mises en sécurité (MES) : 165 femmes, 3 hommes et 204 enfants.

Toutes ces personnes ont été dans un premier temps orientées vers l'hôtel via le 115, faute de place sur le SHU à l'Asfad. Il n'y a donc plus d'entrée directe sur le SHU après l'évaluation du danger imminent.

- Sur les 165 femmes, 101 sont mères.
- Sur les 204 enfants, 74 avaient moins de 3 ans. L'âge moyen des enfants est de 6 ans.

Le nombre de personnes (hommes seuls, femmes seules ou avec enfants) mises en sécurité à l'hôtel augmente fortement : 20 personnes en mars pour 80 au mois d'août.

Une femme attend, en moyenne, 6/7 mois avant de pouvoir intégrer le SHU. Ce dispositif temporaire de mise en sécurité à l'hôtel perdure depuis 2018.

➤ *L'organisation de la mise en sécurité :*

Les MES permettent de s'extraire du domicile. La durée à l'hôtel est de 14 jours, renouvelable. Lorsque la personne est accompagnée par un service social, celui-ci assure le suivi de la situation. A défaut, un service social est recherché pour assurer la prise en charge : le CDAS de secteur du domicile conjugal, la CAO ou le CDAS du secteur de l'hôtel.

Il est parfois très difficile de trouver un référent social (pour les personnes sans statut notamment), dans ce cas, le SEA effectue le renouvellement de l'hôtel et répond aux questions de ces personnes. Il est désormais communiqué la possibilité de faire appel aux maraudes sociales. Le SEA reste à disposition.

➤ *Les freins repérés lors des séjours à l'hôtel :*

Cette solution temporaire n'offre pas toujours un niveau de sécurité suffisant au regard du danger évalué. De fait, dans les hôtels, il n'y a pas systématiquement une présence de Veilleurs de nuit ou d'hôteliers sur les lieux.

Pour certaines femmes, ce lieu les maintient dans un état de fragilité :

- elles expliquent ne pas se sentir en sécurité, certains auteurs de violences trouvant facilement le lieu d'hébergement ;
- certaines femmes expriment être importunées par d'autres personnes hébergées dans le même hôtel. Un changement d'hôtel est alors nécessaire mais le sentiment d'insécurité demeure ;
- elles disent se sentir isolées ;

- elles se retrouvent parfois éloignées de leur vie quotidienne, notamment quand l'hôtel est situé en périphérie de Rennes. Les déplacements deviennent très compliqués surtout en l'absence de voiture. Cela freine les déplacements professionnels, le maintien de la scolarisation ou les déplacements vers le service social et les services administratifs. ;
- elles se plaignent de ne pas pouvoir cuisiner pour leurs enfants, notamment ceux en bas âge ou qui présentent des difficultés d'alimentation sur le plan physiologique (matériel non adapté) ;
- les plaintes concernent aussi les conditions d'hébergement de manière plus générale : certaines vivent dans des hôtels avec des toilettes collectives, ou encore sans accès à des machines à laver, sèche-linge, etc. Elles ont pu nommer le fait de mal supporter cette perte d'intimité auprès du service ;
- dans quelques situations, les mises en sécurité n'ont pu se faire à l'hôtel, faute de place. Les femmes ont alors été orientées vers des accueils de nuit et nous ont fait retour des conditions inadaptées car cet espace mixte est source d'insécurité ;
- la solution de l'hôtel est particulièrement inadaptée lorsque ces femmes sont mères d'enfants handicapés ou lorsqu'elles sont-elles mêmes en situation de handicap ou de fragilités psychologiques :
 - ✓ Madame X n'a pu être mise en sécurité, car l'environnement n'est pas adapté à son enfant porteur de Troubles Envahissants du Développement ;
 - ✓ Il n'a pas été proposé à Madame Y, en fauteuil, un logement en rdc ;
 - ✓ L'Assistant de Service social de référence de Madame Z, prise en charge en IME, pointe la vulnérabilité de cette jeune majeure dans les hôtels du 115.
- Au vue de la complexité de leur situation, des conditions de vie proposées à l'hôtel, certaines refusent ou mettent un terme rapidement à cet hébergement ;
- Enfin, lorsqu'une MES est organisée pour une femme d'origine étrangère, ne parlant pas ou très peu le français, il est particulièrement difficile de l'orienter et de lui communiquer les informations nécessaires, aucun budget de traduction n'étant proposé.

➤ **L'accueil au SHU :**

Le SHU de l'Asfad offre un accueil et un accompagnement quotidien stable et adapté. Les femmes et leurs enfants peuvent se poser dans un appartement, évoquer ce qui leur fait souffrance, être accompagnées par une équipe pluridisciplinaire : Travailleurs Sociaux, Psychologue et Personnel de soins. Elles peuvent alors organiser la scolarité de leurs enfants à l'école de quartier, mener une vie quotidienne proche de ce qu'elles vivaient, participer à une vie collective si elles le souhaitent et prendre le temps de se reconstruire avec leurs enfants dans une résidence sécurisée.

➤ **La question de ces jeunes enfants accueillis à l'hôtel se pose au titre de la prévention :**

Sur l'année 2019, 74 enfants de moins de 3 ans ont été mis en sécurité dans des hôtels.

Lors d'une mise en sécurité, l'extraction du domicile est la priorité, mais cela se déroule sans accompagnement spécifique.

Au-delà des effets de la violence conjugale sur leur construction, nous nous interrogeons sur les effets d'une mise en sécurité sur ce public vulnérable :

- que comprennent-ils de cette situation d'urgence ?
- quel impact en terme de sécurité ?
- Comment soutenir ces mères qui assument deux rôles : se protéger elles et protéger leurs enfants ?

Lorsque ces mises en sécurité à l'hôtel ont été mises en place, en lien avec le SIAO-115, l'objectif était de pouvoir donner une réponse aux femmes victimes de violence qui exprimaient un besoin urgent de s'extraire du domicile, une réponse autre que « *nous n'avons pas de place* ».

Avec le recul de plus de deux années, cela met en lumière le manque criant de places adaptées à ces situations et les besoins spécifiques, à la fois de femmes et des enfants.

Bien que le bilan que nous dressons montre toutes les insuffisances de cette offre avec tous les questionnements qu'elle soulève, nous apprécions malgré tout de pouvoir répondre à l'urgence immédiate. Mais il serait nécessaire que des orientations puissent être faites très rapidement. Nous souhaitons que la prise de conscience nationale sur cette réalité apporte des réponses plus appropriées et plus adaptées, que ce soit du côté du maintien à domicile (par l'éviction de l'auteur des violences) que par le relogement et l'accompagnement.

Conclusion

L'activité du service d'écoute a augmenté à nouveau cette année. Ce service trouve une complémentarité, voire des relais, avec les autres activités de l'Asfad : Accueil de Jour, hébergement d'urgence ou d'insertion et Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie. Il assure également pleinement sa mission d'orientation en lien avec les divers partenaires de la Plateforme mais aussi du territoire.

L'inquiétude que nous formulons en cette fin d'année 2019 concerne une réduction possible des financements de cette activité qui répond pourtant à un réel besoin. Aussi, nous comptons sur les engagements affichés par le Grenelle sur les violences conjugales pour que les activités existantes sur le territoire continuent d'être soutenues et développées.

Elise CHENAVAL
Responsable de service